

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

<http://douane.gouv.fr/>

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01.57.53.47.03 ; Fax : 01.57.53.49.37

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 18 janvier 2017

Près d'un kilo de diamants bruts de contrebande saisis par la douane à la Gare du Nord avant qu'ils ne quittent la France

A la fin du mois de décembre, les douaniers de la brigade ferroviaire de Paris ont effectué une saisie exceptionnelle de près d'un kilogramme de diamants bruts sur un voyageur qui s'apprêtait à embarquer pour Bruxelles à la Gare du Nord.

Le voyageur transportait des centaines de diamants bruts de diverses tailles, dans des paquets dissimulés dans ses sous-vêtements.

Le voyageur a indiqué arriver de la République Démocratique du Congo.

Présenté à un spécialiste, le lot de diamants a été estimé à près de 300 000 euros.

L'importation de diamants bruts dans l'Union européenne est très encadrée. En effet, depuis la mise en application du processus de Kimberley, ratifié en 2003, le commerce des diamants bruts nécessite la présentation d'un certificat attestant de la légalité et de la provenance des pierres. Ce système de certification vise à stopper le commerce de « diamants de guerre » et à empêcher l'introduction, sur le marché officiel du négoce, de diamants destinés à financer des groupes armés.

En l'absence de document justificatif, les diamants, importés en contrebande ont donc été saisis.

Contacts presse :

Christian Boucard, Directeur régional des douanes de Paris : 09 70 27 18 92

Nicolas Barraud, Service de presse de la douane : 01 57 53 42 11